

DEPARTEMENT  
DE  
**SAONE-et-LOIRE**

Arrondissement de  
**MACON**

Canton de  
**Mâcon-Centre**

**OBJET**  
de la délibération:

**Modification du  
tableau des effectifs**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :  
**29**

Présents à la séance :  
**20**

Suffrages exprimés :  
**28**

Le Conseil a été  
convoqué le :  
**6 septembre 2024**

La liste des délibérations a  
été publiée et affichée  
le **16 septembre 2024**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE  
**(13 septembre 2024)**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize septembre deux mille vingt-quatre à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BRASSEUR Loïc, GAUDILLERE David, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent, MONTEIX Anne, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick.

Etaient excusés : CASTEIL Katia est excusée et donne pouvoir à ROBIN Christine, BERNARDET Pailine est excusée et donne pouvoir à BUHOT Patrick, CHERCHI Mickael est excusé et donne pouvoir à DUVERNAY Florian, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, PERRIN Jacques est excusé et donne pouvoir à CHEVALIER Virginie, ROSSIGNOL Michel est excusé et donne pouvoir à GAGNEAU Claudine, BEAUDET Adrien est excusé et donne pouvoir à MONTEIX Anne, RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absent : GARLET Teddy.

Rapporteur : le Maire

**EXPOSE**

Afin de mettre en conformité le tableau des effectifs avec le temps de travail rémunéré et s'adapter aux recrutements, la ville doit actualiser et adapter son tableau des effectifs.

- 1) Suppression d'un poste d'attaché à temps complet et création d'un poste d'ingénieur à temps complet

Suite au départ, par voie de mutation, du responsable du pôle urbanisme et environnement au sein de la direction Aménagement Durable et Infrastructures (ADI), un recrutement a été lancé et le fonctionnaire retenu est titulaire du grade d'ingénieur. Afin de mettre à jour le tableau des effectifs la suppression du poste d'attaché à temps complet est demandée ainsi que la création de celui d'ingénieur à temps complet.

- 2) Suppression d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et création d'un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Suite au départ de la chargée de communication et relation presse, agent contractuel recruté sur le grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, un recrutement a été lancé et le fonctionnaire retenu est titulaire du grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe. Afin de mettre à jour le tableau des effectifs la suppression du poste de rédacteur

principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet est demandée ainsi que la création de celui de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la modification du tableau des effectifs comme exposé ci-dessus.

### DELIBERATION

**VU** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 ;  
**VU** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;  
**VU** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;  
**VU** la délibération du 17 juin 2024 modifiant le tableau des effectifs ;  
**VU** le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2024 ;  
**VU** l'avis favorable à l'unanimité des commissions réunies du 5 septembre 2024 ;  
**VU** l'avis favorable du CST du 9 septembre 2024 ;  
Le rapporteur entendu,

### Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ACCEPTE** la création, la suppression et la transformation de grades au tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus.

**APPROUVE** le recrutement d'agents contractuels conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8 et suivants ainsi que l'article L.332-23.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

